

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**en date du 20 juin 2018 à 20h30**

**Président**, Monsieur Alain LAMOUR.

**Présents** : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Roland JACQUIER, M. Guy BIZET, Mme Christine ANTONI, M. Pino LEOTTA, M. Frédéric MANCEAU, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Dominique MORIN, Mme Muriel DELECOURT, M. Pierre-Éric HENRY, Mme Caroline LAFAYE, M. Alexandre FACCHIN, Mme Emilie GASPAS, Mme Sophie MAILLART, Mme Béatrice FAYETTE, Mme Christelle POULIQUEN, M. Pascal AMRHEIN.

**Absents excusés et représentés** :

Mme Silvia THIEBAULT (donne pouvoir à Mme Emilie GASPAS), Mme Marie-Céline WIBAULT (donne pouvoir à M. Guy BIZET), Mme Agnès PRIVAT (donne pouvoir à M. Alexandre FACCHIN), M. Pierre VIBET (donne pouvoir à M. Roland JACQUIER), M. Philippe CIUCIU (donne pouvoir à Mme Charlène BADINA), M. Jean-Jacques SCHERCHEN (donne pouvoir à Mme Béatrice FAYETTE), M. Erick FAUVEL (donne pouvoir à Mme Sophie MAILLART), M. Philippe HAMON (donne pouvoir à Mme Christelle POULIQUEN),

**Absente excusée et non représentée** : Mme Viviane GREINER

**Secrétaire** : M. Guy BIZET

Le quorum est constaté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE, à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2018.

**PREND ACTE** des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

N°2018-021 signée le 30 mars 2018 – Signature d'une convention pour la gestion des animaux errants ou décédés sur la voie publique avec le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse sans excéder quatre ans et pour une dépense annuelle de 5 357.77 euros TTC.

N°2018-022 signée le 05 avril 2018 – Signature du contrat d'engagement avec l'association la Fraternelle pour l'accompagnement musical de la cérémonie commémorative du 08 mai 2018 et pour une dépense de 300 euros TTC.

N°2018-023 signée le 09 avril 2018 – Signature du contrat d'engagement avec l'entreprise « Boitiauxlettres » pour la distribution du Sortons du mois de Mai et pour la somme de 330 euros TTC.

N°2018-024 signée le 12 avril 2018 – Signature d'une convention de partenariat et mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit avec l'association ARDEC pour un concert-gospel en la Basilique Notre Dame de Bonne Garde par le groupe Evry Gospel Choir

N°2018-025 signée le 23 avril 2018 – Signature d'une convention intercommunale pour l'organisation de la fête de la peinture rapide 2018 et pour une dépense de 250 euros TTC.

N°2018-026 signée le 24 avril 2018 – Signature d'une convention afin de mettre à jour le subventionnement de la crèche parentale « Le jardin des Bisounours » et pour une dépense de 1 450 euros.

N°2018-027 signée le 09 mai 2018 – Signature d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « la danse ou le chaos » dans le cadre du Festival Ici et Ailleurs destination continent africain le 19 mai 2018 avec l'association Blonda et pour une dépense de 1 400 euros TTC.

N°2018-028 signée le 09 mai 2018 – Signature d'un contrat de cession pour le spectacle « Les Touristes » dans le cadre de la fête du Coquelicot le 24 juin 2018 avec l'association Les Grandes Personnes et pour une dépense de 1 477 euros TTC.

N°2018-029 signée le 09 mai 2018 – Signature d'un contrat pour l'animation d'un atelier créatif le 21 mai 2018 dans le cadre du festival Ici et Ailleurs destination le continent africain avec l'autoentreprise BBIO accessoires et pour une dépense de 187.20 euros TTC.

N°2018-030 signée le 09 mai 2018 – Signature d'un contrat avec l'autoentreprise Martine Cara pour une représentation dans le cadre de la fête du coquelicot le 24 juin 2018 et pour une dépense de 300 euros TTC.

N°2018-031 signée le 09 mai 2018 – Signature d'un contrat avec l'autoentreprise Danièle Cotinat pour l'animation d'une conférence le 20 mai 2018 dans le cadre du Festival Ici et Ailleurs destination le continent africain et pour une dépense de 150 euros TTC.

N°2018-032 signée le 09 mai 2018 – Signature d'un contrat pour l'animation musicale « orgue de barbarie » dans le cadre de la fête du coquelicot le 24 juin avec l'association Musicarue et pour une dépense de 320 euros TTC.

N°2018-033 signée le 09 mai 2018 – Signature d'un contrat pour l'animation d'ateliers créatifs les 21 et 25 mai 2018 dans le cadre du festival Ici et ailleurs destination le continent africain avec l'autoentreprise Passeuse de rêves et pour une dépense de 175 euros TTC.

N°2018-034 signée le 14 mai 2018 – Signature d'un contrat d'engagement pour une animation multisport de 2h pour le club ado le 11 juillet 2018 avec l'entreprise Sportigoo et pour une dépense de 400 euros TTC.

N°2018-035 signée le 14 mai 2018 – Signature d'un contrat d'engagement pour une animation multisport de 2 heures pour le club ados le 29 août 2018 avec l'entreprise Sportigoo et pour une dépense de 400 euros TTC.

N°2018-036 signée le 18 mai 2018 – Signature d'un contrat pour 36 séances d'initiation au yoga aux enfants des écoles primaires de la commune sur le temps périscolaire et dans le cadre du contrat culturel de territoire avec l'autoentreprise Récréation et pour une dépense de 1080 euros TTC

N°2018-037 signée le 24 mai 2018 – Signature d'un contrat avec l'association Coffee's trip band pour programmer le groupe lors de la fête du coquelicot et pour une dépense de 600 euros TTC.

N°2018-038 signée le 25 mai 2018 – Signature d'un contrat d'engagement pour la distribution du Val dans un quartier de la ville avec l'entreprise Boitiauxlettres IDF et pour une dépense de 144 euros TTC.

N°2018-039 signée le 25 mai 2018 – Signature d'un contrat d'engagement pour la distribution du Sortons du mois de Juin avec l'entreprise Boitiauxlettres IDF et pour une dépense de 330 euros TTC.

N°2018-040 signée le 30 mai 2018 – Signature d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « le bal du coquelicot » dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'armistice le 24 juin 2018 avec la société Surmesures Productions et pour une dépense de 2 500 euros TTC.

N°2018-041 signée le 30 mai 2018 – Signature du marché de prestations juridiques en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'affaires foncières et de domanialité : conseil, assistance et représentation attribué au Cabinet ADAMAS pour une durée d'un an renouvelable deux fois et pour un montant annuel minimum de 6 000 € HT et maximum de 25 000 euros HT.

#### **Point n° 1 – Détermination du nombre de représentants du personnel au comité technique de la commune de Longpont-sur-Orge pour les élections du 6 décembre 2018**

**FIXE, à l'unanimité**, le nombre de représentants titulaires à cinq (5) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

#### **Point n° 2 – Signature d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) pour la mise en place de la médiation préalable obligatoire**

**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le CIG Grande Couronne, la convention portant sur la médiation préalable obligatoire, ainsi que tout document s'y rapportant.

#### **Point n° 3 – Approbation des modifications statutaires du Syndicat Mixte Orge – Yvette - Seine (SMOYS)**

**APPROUVE, à l'unanimité**, les modifications suivantes apportées aux statuts du SMOYS :

- Article 4 : Objet et compétences
- Article 6 : Conditions d'adhésion et de retrait
- Article 8 : Composition du bureau
- Article 17 : Dispositions générales

#### **Point n° 4 – Acceptation de l'adhésion de la commune de Brétigny sur Orge au SMOYS**

**ACCEPTE, à l'unanimité**, la demande d'adhésion au Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine de la ville de Brétigny sur Orge

**Point n° 5 – Inscription de la commune dans le périmètre d'étude du syndicat Ile de France Mobilité pour le déploiement d'un service de vélos à assistance électrique**

**DECIDE, à l'unanimité,** de donner un avis favorable à la proposition du syndicat Ile de France Mobilité d'intégrer la commune de Longpont sur Orge dans le périmètre de l'étude pour le déploiement d'un service de vélos à assistance électrique.

**Point n° 6 – Demande de subventions pour l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse**

**AUTORISE, à l'unanimité,** l'achat de la balayeuse-désherbeuse

**SOLLICITE** la subvention correspondante auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la région Ile de France.

**S'ENGAGE** à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations, dans un objectif de pérennisation du non usage des produits phytosanitaires.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**Point n° 7 – Approbation de la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF)**

**APPROUVE, à la majorité absolue** (1 CONTRE : Christelle POULIQUEN, 1 ABSTENTION : Philippe HAMON), la convention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France et la Commune de Longpont sur Orge ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents ;

**Point n° 8 – Acquisition d'une partie des parcelles AH 752, AH 754 et AH 756 pour élargissement de la Voie des Roches à Longpont-sur-Orge**

**APPROUVE, à la majorité absolue** (4 ABSTENTIONS : Jean-Jacques SCHERCHEN, Sophie MAILLART, Erick FAUVEL, Béatrice FAYETTE), l'acquisition d'une parcelle de 25m<sup>2</sup> à détacher des parcelles AH 752, AH 754 et AH 756 situées Voie des Roches au prix symbolique de 1 euro ;

**APPROUVE** les conditions de la vente c'est à dire la prise en charge des frais de géomètre ainsi que des frais de reconstruction de la clôture de la propriété de Monsieur et Madame FARINHO ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document préparatoire à cette acquisition ainsi que l'acte authentique d'acquisition ;

**PRECISE** que les dépenses relatives à l'établissement des actes de division et d'édification de la clôture sont inscrites au budget de l'année en cours.

**Point n° 9 – Examen du compte de gestion 2017**

**CONSTATE, à la majorité absolue** (6 ABSTENTIONS : Philippe HAMON, Christelle POULIQUEN, Jean-Jacques SCHERCHEN, Sophie MAILLART, Erick FAUVEL, Béatrice FAYETTE), la concordance des écritures du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget de la commune de Longpont ;

**DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière de Montlhéry n'appelle ni observations ni réserves de la part du Conseil municipal ;

**DONNE QUITUS** au comptable public de sa gestion du budget de la commune de Longpont-sur-Orge dont les résultats à la clôture de la gestion 2017 se présentent ainsi :

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017
Section de fonctionnement	1 049 914,58 €	0,00 €	1 311 052,45 €	2 360 967,03 €
Section d'investissement	383 636,58 €	0,00 €	- 1 373 320,88 €	- 989 684,13 €
Total	1 433 551,33 €	0,00 €	-62 268,43 €	1 371 282,90 €

**Point n° 10 – Examen et approbation du compte administratif 2017**

**CONSTATE, à la majorité absolue** (6 ABSTENTIONS : Philippe HAMON, Christelle POULIQUEN, Jean-Jacques SCHERCHEN, Sophie MAILLART, Erick FAUVEL, Béatrice FAYETTE), la concordance des écritures du compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public ;

**APPROUVE** le compte administratif 2017, lequel se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes + 7 932 602,75 €  
 Dépenses + 6 621 550,30 €  
 Excédent fonctionnement 2017 + 1 311 052,45 €  
 Résultats antérieurs reportés + 1 049 914,58 €  
 Résultat 2017 à affecter + 2 360 967,03 € (1)

Section d'investissement :

Recettes + 866 750,39 €  
 Dépenses + 2 240 071,27 €  
 Restes à réaliser 2017 + 199 931,16 €  
 Solde d'exécution 2016 + 383 636,75 €  
 Déficit investissement 2017 - 1 189 615,29 € (2)

**Résultat 2017 + 1 171 351,74 € (1) + (2)**

**PRECISE** que le solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 a été repris de façon anticipée au budget primitif 2018 de la façon suivante :

- 1068 – affectation + 1 189 615,29 €  
 - 002 – report en fonctionnement + 1 171 351,74 €

**Point n° 11 – –Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de l'Agglomération Cœur Essonne du 31 mai 2018**

**APPROUVE, à l'unanimité,** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 mai 2018 dernier, concernant les évaluations des transferts de compétences au 1er janvier 2017.

**Point n° 12 – Tarifs des prestations municipales dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune à compter de l'année scolaire 2018-2019**

**DECIDE, à l'unanimité,** que la participation financière des familles pour les prestations municipales dans les écoles de la commune à compter de l'année scolaire 2018-2019 sera comme suit à partir du 1er septembre 2018 :

QUOTIENT	RESTAURATION	ACCUEIL DE LORSIS		PERISCOLAIRE		PERISCOLAIRE		ETUDE		COMPLEMENT		COMPLEMENT	
		mercredi + vacances		MATIN		SOIR et "ateliers du vendredi"		SURVEILLÉ		ETUDE		ATELIER DU VENDREDI si forfait étude	
		1/2 journée	Journée	Unique	Forfait	Unique	Forfait	Unique	Forfait	Unique	Forfait	Unique	Forfait
0-199	1,34 €	1,31 €	2,62 €	4,08 €	12,09 €	5,53 €	17,79 €	2,17 €	6,52 €	1,11 €	3,34 €		4,45 €
200-299	1,69 €	1,66 €	3,32 €	4,98 €	13,14 €	6,38 €	18,84 €	2,72 €	8,17 €	1,21 €	3,64 €		4,71 €
300-399	2,04 €	2,01 €	4,02 €	4,73 €	14,19 €	6,83 €	19,89 €	3,27 €	9,32 €	1,31 €	3,94 €		4,97 €
400-499	2,39 €	2,36 €	4,72 €	5,08 €	15,24 €	6,98 €	20,94 €	3,82 €	11,47 €	1,41 €	4,24 €		5,24 €
500-599	2,74 €	2,71 €	5,42 €	5,49 €	16,29 €	7,13 €	21,99 €	4,37 €	13,12 €	1,51 €	4,54 €		5,50 €
600-699	3,09 €	3,06 €	6,12 €	5,73 €	17,34 €	7,68 €	23,04 €	4,92 €	14,77 €	1,61 €	4,84 €		5,76 €
700-799	3,44 €	3,41 €	6,82 €	6,13 €	18,39 €	8,03 €	24,09 €	5,47 €	16,42 €	1,71 €	5,14 €		6,02 €
800-899	3,79 €	3,76 €	7,52 €	6,48 €	19,44 €	8,38 €	25,14 €	6,02 €	18,07 €	1,81 €	5,44 €		6,29 €
900-999	4,14 €	4,11 €	8,22 €	6,83 €	20,49 €	8,73 €	26,19 €	6,57 €	19,72 €	1,91 €	5,74 €		6,55 €
1000-1099	4,49 €	4,46 €	8,92 €	7,18 €	21,54 €	9,08 €	27,24 €	7,12 €	21,37 €	2,01 €	6,04 €		6,81 €
1100-1199	4,84 €	4,81 €	9,62 €	7,54 €	22,59 €	9,43 €	28,29 €	7,67 €	23,02 €	2,11 €	6,34 €		7,07 €
1200-1299	5,19 €	5,16 €	10,32 €	7,89 €	23,64 €	9,78 €	29,34 €	8,22 €	24,67 €	2,21 €	6,64 €		7,34 €
1300	5,54 €	5,51 €	11,02 €	8,23 €	24,69 €	10,13 €	30,39 €	8,77 €	26,32 €	2,31 €	6,94 €		7,60 €
Extérieur	9,14 €	8,63 €	17,26 €	14,89 €	44,66 €	22,03 €	66,10 €	15,07 €	45,22 €	4,13 €	12,38 €		16,53 €

Il existe nombre de situations différentes, aussi il convient de préciser ces tarifs :

- Dans les faits, le personnel communal bénéficie des tarifs Longipontains sans que cela n'ait jamais été inscrit dans la délibération des tarifs. A compter de cette année le tarif Longipontain sera donc officiellement appliqué au personnel communal.
- Un tarif extérieur est appliqué aux familles non Longipontaines.
- En cas de présence ponctuelle sur le mois, un tarif unique est fixé, sauf pour le « complément atelier du vendredi si forfait étude » : les ateliers étant construits par cycle entre deux vacances scolaires, une assiduité sur tous les vendredis est nécessaire.
- Pour les autres forfaits, pour une fréquentation de deux jours sur un mois le tarif appliqué est le forfait mensuel divisé par trois. Au-delà le forfait mensuel sera retenu.
- Pour la dernière semaine d'école, soit pour 2019 du lundi 02 au vendredi 06 juillet, les tarifs journaliers et au forfait pour les prestations périscolaires seront divisés par 4 (hors restauration).

**Point n° 13 – Gratuité de la restauration pour les stagiaires collégiens, lycéens ou étudiants, les apprentis et les agents en Contrat aidé**

**DECIDE, à l'unanimité,** de la gratuité de la restauration aux stagiaires collégiens, lycéens ou étudiants, apprentis et les agents en Contrat Emploi aidé.

**Point n° 14 – Tarifs de la restauration du personnel communal, des élus et des adultes extérieurs**

**DECIDE, à l'unanimité,** que la participation pour la restauration du personnel communal, des élus et des adultes extérieurs sera comme suit à partir du 1er septembre 2018 :

RESTAURATION Personnel Communal	Elu et Adulte Extérieu r
3.34 €	5.77 €

**Point n° 15 – Tarifs de la pause méridienne pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé concernant les restrictions alimentaires.**

**DECIDE, à l'unanimité,** que la participation financière des familles bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé sera comme suit à partir du 1er septembre 2018 :

Quotient familial		Restauration scolaire PAI
0	199	1,10 €
200	299	1,23 €
300	399	1,45 €
400	499	1,74 €
500	599	2,09 €
600	699	2,49 €
700	799	2,81 €
800	899	3,07 €
900	999	3,33 €
1000	1099	3,58 €
1100	1199	3,85 €
1200	1299	4,1 €
≥ 1300		4,29 €
Tarif extérieur		6,87 €

**Point n° 16 – Vote des tarifs d'inscription à l'école municipale de musique à compter de l'année scolaire 2018/2019**

**VOTE, à l'unanimité,** la grille des tarifs d'inscription de l'école municipale de musique à compter de l'année scolaire 2018-2019.

GRILLE TARIFAIRE ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : tarifs par trimestre									
		HC 1	HC 2	HC 3			HC 4	HC 5	C I - II - III
Début	Fin	Eveil artistique	Parcours instrumental	Cours 1 instrumental 20 mns	Cours 2 instrumental 30 mns	Cours 3 instrumental 45 mns	Ensembles vocaux et rock instrumentaux	Formation Musicale Atelier écriture	Forfaits cycles I-II-III
0	199	24,27 €	40,83 €	33,93 €	48,20 €	73,13 €	12,33 €	31,17 €	64,93 €
200	299	29,45 €	49,55 €	41,15 €	58,50 €	88,75 €	14,95 €	37,80 €	78,80 €
300	399	33,60 €	56,55 €	46,95 €	66,75 €	101,25 €	17,05 €	43,15 €	89,90 €
400	499	37,75 €	63,50 €	52,75 €	74,95 €	113,75 €	19,15 €	48,45 €	101,00 €
500	599	41,85 €	70,45 €	58,55 €	83,20 €	126,20 €	21,25 €	53,75 €	112,05 €
600	699	46,05 €	77,45 €	64,35 €	91,45 €	138,70 €	23,35 €	59,10 €	123,15 €
700	799	50,15 €	84,45 €	70,15 €	99,65 €	151,20 €	25,45 €	64,40 €	134,25 €
800	899	54,35 €	91,35 €	75,95 €	107,90 €	163,70 €	27,55 €	69,75 €	145,35 €
900	999	58,45 €	98,35 €	81,75 €	116,15 €	176,15 €	29,65 €	75,05 €	156,40 €
1000	1099	62,60 €	105,35 €	87,55 €	124,35 €	188,65 €	31,75 €	80,35 €	167,50 €
1100	1199	66,75 €	112,30 €	93,35 €	132,60 €	201,15 €	33,85 €	87,70 €	178,60 €
1200	1299	70,90 €	119,25 €	99,15 €	140,85 €	213,65 €	35,95 €	91,00 €	189,70 €
> 1300		74,00 €	124,50 €	103,50 €	147,00 €	223,00 €	37,50 €	95,00 €	198,00 €
Tarifs extérieurs		100,00 €	220,00 €	180,00 €	200,00 €	387,00 €	66,00 €	165,00 €	300,00 €

Ces tarifs sont trimestriels. Une année scolaire équivaut à 3 trimestres.

Une réduction de 20% à partir du 2ème participant d'une même famille sera appliquée.

Les élèves instrumentistes pratiquant la formation musicale à l'extérieur avec attestation se verront appliquer un tarif HC 3. A partir du moment où ils font une pratique d'ensemble, le tarif CURSUS C 1-2-3 est appliqué.

Dans le cas de la pratique de 2 instruments en cursus, on appliquera un tarif CURSUS C 1-2-3 avec toutes les pratiques collectives, plus 50% d'un tarif HC 3.

Dans le cas de la pratique de 2 instruments hors cursus, on appliquera le tarif HC, suivant le temps de cours, avec un abattement de 20% pour la pratique du second instrument.

Les frais de dossiers sont fixés à 5€ et à 3€ de photocopies.

**Point n° 17 – Plan Serafin-Ph sur l'accueil des enfants en situation de handicap**

**S'OPPOSE, à l'unanimité,** à toute diminution de financement qui pourrait entraîner à court ou moyen terme une fermeture de l'IME.



## **Point n° 18 – Les Hôpitaux de proximité**

**EXIGE, à la majorité absolue** (1 CONTRE : Christelle POULIQUEN, 1 ABSTENTION : Philippe HAMON), le maintien total des activités des soins dans les hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, de Longjumeau et d'Orsay.

**REAFFIRME** la volonté que soit maintenue sur les sites de Juvisy-sur-Orge, de Longjumeau et d'Orsay une offre de soins de proximité, de qualité et sécurisée.

**RENOUVELLE** son soutien et sa solidarité à la communauté hospitalière et aux usagers qui refusent les fermetures des services hospitaliers et/ou la suppression de lits sur le département de l'Essonne.

Que cette motion sera adressée à

- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires
- Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la santé
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires de l'Essonne
- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne

Suspension de la séance à 22h05

Reprise de la séance à 22h08

La séance est levée à 22h08.

**Pour Extrait :**

**En mairie le 21 juin 2018**

**Le Maire,**